

Comité Départemental Saône et Loire (Cdpsed 71)

Qualificatif Coupe de France C 2025
Carpe à la grande canne Zone A

21 – 22 Juin 2025

Carpodrome Etang de la Gaule Champforgeuil



Organisé par le CDPS 71 et le club Sport et Nature de Chalon/Saône
avec le soutien de l'AAPPMA La Gaule Chalonnaise



SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE



Organisation de l'épreuve

Cette épreuve est qualificative pour la Coupe de France 2025.

Elle se déroulera sur deux jours en **2 manches de 5h00**.

Si plus de 23 pêcheurs inscrits, il y aura 2 groupes : un le samedi 21 Juin et un le dimanche 22 Juin 2025 avec 2 manches de 4h00 dans la même journée.

Le classement s'établira au poids et par addition des places des deux manches et des deux journées. **Classement en lignes avec grille alternée.**

En cas d'égalité c'est le plus grand poids total qui départagera, et si l'égalité persiste, le plus grand poids dans une manche. En ultime recours on procédera à un tirage au sort.

Le nombre de montants sera déterminé quand les éliminatoires nationales terminées.

Limitations

Cannes limitées à 13 mètres, moulinet interdit.

Amorces et graines toutes confondues : 6 litres

Esches animales : 2 litres dont $\frac{1}{2}$ litre de vers de terre maxi (non coupés). Fouillis et vers de vase interdit dans l'amorce et à l'hameçon.

Règlement F.F.P.S

Pour l'amorçage seul la coupelle est autorisée.

La fronde est autorisée pour l'agrainage uniquement.

Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum.

Tresse interdite.

Notion de pendu interdite.

Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amours blancs.

(Tous les autres poissons seront remis à l'eau immédiatement)

Les amours blancs seront pesés et remis à l'eau immédiatement après leur capture.

Prise du poisson par les yeux interdite.

Tapis de réception obligatoire.

Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche.

S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.

Prévoir donc plusieurs bourriches.

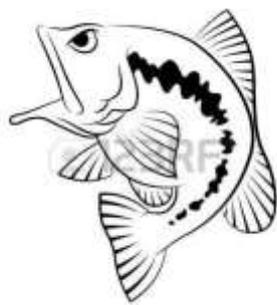
En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.

Les véhicules seront garés à proximité (prévoir le chariot).

Responsables : Boueille Jean-Jacques (06 61 56 57 39)
Club Sport et Nature Chalon/Saône

Renseignements : Develay Éric (06 89 21 77 25)

Arbitres : Boueille Jean-Jacques



HORAIRES

Si deux manches de 5h00

Rendez-vous sur place à partir de 8h00,
Contrôle des licences signées.

Samedi 21 juin – 1^{ère} Manche 1

09h30 : tirage au sort
11h00 : début des contrôles
11h50 : amorçage
12h00 : début de la manche
16h55 : annonce des 5 dernières minutes
17h00 : fin de la manche

Dimanche 22 juin - 2^{ème} Manche

08h15 : distribution des fiches
09h00 : début des contrôles
09h50 : amorçage
10h00 : début de la manche
14h55 : annonce des 5 dernières minutes
15h00 : fin de la manche.

Buvette – Casse - Croûte

SAMEDI : on vous propose un repas chaud

DIMANCHE : Sandwichs



Si deux manches de 4h00 (plus de 23 pêcheurs)

Rendez-vous sur place à partir de 6h00
Vérification des licences signées

Samedi 21 juin

Matin

06h30 : tirage au sort
07h00 : début des contrôles
07h50 : amorçage
08h00 : début de la manche
11h55 : annonce des 5 dernières minutes
12h00 : fin de la manche

Après-midi

A partir de 12h00 : changement de place
13h00 : début des contrôles
13h50 : amorçage
14h00 : début de la manche
17h55 : annonce des 5 dernières minutes
18h00 : fin de la manche

Dimanche 22 juin

Matin

06h30 : tirage au sort
07h00 : début des contrôles
07h50 : amorçage
08h00 : début de la manche
11h55 : annonce des 5 dernières minutes
12h00 : fin de la manche

Après-midi

A partir de 12h00 : changement de place
13h00 : début des contrôles
13h50 : amorçage
14h00 : début de la manche
17h55 : annonce des 5 dernières minutes
18h00 : fin de la manche

Buvette – Casse - Croûte

INSCRIPTIONS

RÉPONSE OBLIGATOIRE *au plus tard le 01 JUIN 2025*

Aucune inscription après cette date

Joindre un chèque d'inscription de 25 euros qui validera votre demande.
(15€ pour la finale, 10€ pour la dotation)

Le chèque doit être libellé à l'ordre de CDPSed 71

Auprès de :

Boureille Jean-Jacques : 06 61 56 57 39 .mail : Jean-jacques.boureille@orange.fr

TIMBRE EHGO OBLIGATOIRE POUR LES PÊCHEURS HORS SAÔNE ET LOIRE

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
N° licence :
Club :
CD :

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et CD eau douce le 23 Février 2019 à Bourges, chaque participant à un championnat individuel doit S'acquitter d'une cotisation fixée à 7 euros. La totalité du montant encaissé sera conservée Par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

